



**Conditions Générales d'Utilisation
des Services NETISSIME « Groupe ELB
MULTIMEDIA »**

**Enregistrement, Renouvellement, Transfert et
Gestion de Noms de Domaine**

Préambule / Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après désignées « CGU ») s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des Services proposés à la vente par NETISSIME, et ce, à toute personne physique ou morale (ci-après désignées « le Client »).

Les Services relatifs à l'Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion de Noms de Domaine sont soumis aux présentes CGU, complétées des Conditions Particulières relatives aux règles administratives et techniques de nommage régissant le Nom de Domaine sollicité (extension choisie), ainsi que lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du Nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

En cas de contradiction entre les présentes les CGU et Conditions Particulières, les Conditions Particulières prévaudront.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à sa commande, des présentes CGU et des Conditions Particulières régissant le(s) nom(s) de domaine sollicité(s) (extension choisie), qui sont accessibles à tout moment en ligne, sur le site Internet « www.netissime.com » et qui prévalent sur ses propres conditions d'achat.

En conséquence, le fait pour une personne physique ou morale, de souscrire à l'un des Services d'Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion de Noms de Domaine, proposés par la société NETISSIME sur le site

Internet « www.netissime.com », emporte acceptation pleine et entière des Conditions Générales (CGU) et Particulières, telles qu'en vigueur au jour de la demande de l'Action.

NETISSIME se réserve le droit de modifier les CGU à tout moment.

NETISSIME préviendra alors le Client, par courrier postal ou par courrier électronique, de toute modification des présentes, dans les plus brefs délais, avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse ces modifications peut résilier les Services dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la notification, et ce, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. Dans ce cas, les anciennes CGU resteraient applicables entre les Parties entre la signification de la modification des CGU et la date de résiliation des présentes par le Client.

Toutefois, la modification des Conditions générales (CGU) et particulières d'Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion de Noms de Domaine de Services NETISSIME peut être appliquée à toute Action en cours lorsque la modification est exigée par un Registre et/ou une Autorité de tutelle.

Ainsi toute modification des conditions liant NETISSIME avec le Registre, l'ICANN ou les autorités de tutelle s'appliquent de droit, immédiatement et sans information préalable du Client qui l'accepte expressément, ces modifications s'imposant à NETISSIME.

Article 1 – Définitions

- **Action(s)** : Les actions relatives au Nom de domaine que le Client est susceptible de demander à NETISSIME : Enregistrement/Dépôt, Renouvellement, Transfert du Nom De domaine, Modification du Nom de domaine, des Contacts, etc.

- **Autorité De Tutelle ou Registre** : Organismes en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'une ou plusieurs extensions (ex : « .com » ; « .fr »).

- **Client** : Désigne toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public bénéficiaire des Services NETISSIME.

- **Conditions Particulières** : L'ensemble des droits, obligations et procédures spécifiques à une extension regroupée dans un document intitulé « Conditions particulières ».

- **Contact(s)** : Personnes représentant le titulaire du Nom de domaine et inscrites sur la base Whois.

- **Contrat** : Désigne l'ensemble constitué par les présentes CGU (Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion de Noms de domaine), les Conditions Particulières applicables en fonction de l'extension choisie, ainsi que le Bon de Commande.

- **DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine)** : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de courriel basées sur le Nom de domaine.

- **Nom de domaine** : Chaîne de caractères, composée de deux éléments (correspondant au nom et à l'extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement), donnant notamment un accès simplifié à un site Internet.

- **Prestataire** : Toute personne qui intervient pour le compte du titulaire du Nom de domaine afin de réaliser des opérations sur le Nom de domaine.

- **Partie ou Parties** : Désigne, ensemble ou séparément, et indifféremment, NETISSIME et/ou le Client.

- **Registrant ou Titulaire Du Nom De domaine** :
Personne physique ou morale enregistrée comme titulaire du Nom De domaine.

- **Service(s)** : Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion des Noms de domaine par NETISSIME.

- **Whois** : Outils de recherche en ligne librement accessibles sur l'Internet permettant l'obtention par toute personne intéressée des informations de Contact, de tout déposant d'un Nom de Domaine. Lesdites informations de Contact sont extraites de la base de données partagée des Noms de Domaines, et émanent des données communiquées par le déposant.

Article 2 – Objet / Description des Services

NETISSIME est un centre d'enregistrement (« Registrar »), accrédité par l'ICANN et par diverses autorités de tutelle nationales ou supra-nationales, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, NETISSIME est habilité à délivrer au nom de ses Clients des Noms de domaine et à procéder à leur renouvellement, transfert, etc. En effet, NETISSIME se charge d'exécuter ou de transmettre les demandes d'Actions relatives au Nom de domaine auprès du Registre ou de l'Autorité de Tutelle chargé de la gestion des Noms de domaine dans l'extension concernée, et à titre d'exemple :

- Pour les extensions génériques : « .com », « .net », « .org », « .biz », « .info » ;
- Pour les extensions sponsorisées : « .mobi », « .asia », etc. ;
- Pour certaines extensions nationales : « .fr », « .ch », « .es », etc. ;
- Pour l'extension européenne « .eu » ;
- Et pour toute nouvelle extension pour laquelle NETISSIME solliciterait son accréditation.

Le Client a ainsi la possibilité de procéder à l'Enregistrement, au Renouvellement et au Transfert des Noms de domaine selon les offres en vigueur.

Article 3 – Procédure d'accès aux Services d'Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion de Noms de Domaine

Le Client s'engage expressément à respecter et à faire respecter le présent Contrat par toute personne physique ou morale intervenant sur le Nom de domaine en qualité de Prestataire, de mandataire ou de Contacts.

En particulier, le Client doit prendre toute précaution lors de la désignation de ses Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de le représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers.

NETISSIME ne peut pas être tenue pour responsable des relations entretenues entre le Client et ses différents Contacts.

Le Client assure avoir reçu mandat de toutes les personnes dont il divulgue les coordonnées, visant non seulement l'enregistrement et la communication des noms et coordonnées, mais aussi leur collecte et leur publication sur le réseau Internet.

3.1 Inscription / Commande

Le Client doit remplir le formulaire d'inscription en ligne, qui lui permettra de souscrire au Service de son choix (Enregistrement / Renouvellement / Transfert de Noms de Domaine), par l'intermédiaire de l'icône « Commander ».

Le renseignement de l'intégralité du formulaire conditionne la recevabilité de l'Action demandée par le Client, par conséquent tout renseignement lacunaire du formulaire entraînera son échec.

En outre, il lui est communiqué sur le site <http://www.netissime.com> (rubrique CGU), toutes les informations indispensables visées par les règles nationales et internationales d'enregistrement de noms de domaine édictées en amont par l'ICANN et les Registres.

Toute commande passée par le Client à NETISSIME est formalisée par la production d'un Bon de Commande récapitulant les caractéristiques du Service à fournir par NETISSIME et, le cas échéant, des options choisies par le Client. La transmission du Bon de Commande par le Client emporte l'acceptation par le Client sans réserves ni restrictions des Conditions Générales (CGU) et Particulières. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou même d'annulation après réception par NETISSIME du Bon de Commande.

Dans les meilleurs délais suivant la réception par NETISSIME du Bon de Commande et l'encaissement du prix dû par le Client, NETISSIME adressera au Client un accusé de réception de la commande du Client et procédera au traitement de celle-ci. NETISSIME transmettra ensuite au Client son identifiant et mot de passe aux fins de lui permettre un accès aux Services.

3.2 Informations à fournir par le Client

Simultanément à toute demande d'Action par le Client, ce dernier doit fournir à NETISSIME des informations actuelles, complètes et exactes le concernant et concernant ses différents Contacts.

Ces informations sont notamment les suivantes :

- nom et prénom,
- ou dénomination sociale. Le cas échéant, les nom et prénom de la personne physique habilitée à la représenter,
- adresses postales,
- adresses de courriel,
- numéros de téléphone,

- éventuellement les numéros de fax,
- les DNS valables du Nom de domaine

Le Client s'engage à mettre à jour ses informations et celles de ses différents Contacts chaque fois que cela est nécessaire, dans les plus brefs délais.

De plus, le Client s'engage à fournir à NETISSIME les informations et/ou documents requis par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Action demandée sur le Nom de domaine. Les informations requises à l'exécution des différentes Actions sur les Noms de domaine sont spécifiées par NETISSIME sur simple demande.

Dans le cas contraire, le Client reconnaît que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour rapidement, ou de ne pas répondre aux demandes de NETISSIME concernant les informations communiquées, constitue un manquement à ses obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat dans les conditions rappelées à l'article 14 des présentes.

Pour rappel, NETISSIME n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations que le Client lui communique. En effet, Le Client déclare les informations transmises à NETISSIME comme étant sincères et exactes et la dispense de toute vérification sur ce point.

NETISSIME se réserve en outre le droit discrétionnaire de refuser sans indemnité l'accès à ses Services aux personnes communiquant lors de l'inscription des informations que NETISSIME jugerait incompatibles avec une bonne organisation et une bonne gestion de ses Services, ou contraires à l'éthique et aux bonnes mœurs.

3.3 Identifiant / Mot de passe

L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du Client et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire.

En cas de vol de l'identifiant et du mot de passe, ou de tout acte frauduleux, il appartient au Client d'en informer, sans délai, par mail ou par courrier postal, tout en justifiant de son identité par tous moyens (factures, e-mails NETISSIME, copie de la carte d'identité, document officiel avec tampon de l'entreprise, etc.) NETISSIME, qui lui affectera un nouvel identifiant et mot de passe. Il appartiendra au Client de sécuriser sous son propre contrôle et responsabilité, le nouvel identifiant / mot de passe.

Il est convenu entre les Parties que le Client reste seul responsable de son identifiant et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de leur utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci.

Ainsi, le Client demeure responsable de l'utilisation des Services par des tiers jusqu'à la modification par NETISSIME des éléments d'identification. De même, le Client garantit NETISSIME de toute action ou réclamation du fait de la perte de données résultant de la perte ou de l'usage frauduleux des de son identifiant et mot de passe.

En cas de perte de son mot de passe, le Client clique sur la ligne « mot de passe oublié » et le système le lui renvoie automatiquement par courrier à son adresse e-mail principale renseignée dans la fiche client.

3.4 Suivi des Services

L'adresse e-mail indiquée par le Client lors de son inscription constitue l'adresse e-mail principale d'échange et de communication entre NETISSIME et le Client.

Le Client s'engage donc à consulter régulièrement les messages adressés par NETISSIME à cette adresse. Toute communication réalisée par NETISSIME auprès du Client à l'adresse e-mail principale est réputée avoir été reçue et lue par le Client.

NETISSIME utilise cette boîte aux lettres pour y expédier trois (3) types de courriers :

- Des courriers concernant le fonctionnement du compte,
- Des courriers concernant les incidences techniques,
- Des courriers d'information commerciale (évolution du logiciel, nouveaux services, etc.).

Pour ce dernier type de courriers, le Client est libre de se désabonner à tout moment par :

- le lien prévu à cet effet dans tous les courriers expédiés ; ou
- l'envoi d'un courrier électronique à NETISSIME à l'adresse suivante desabonnement-client@netissime.com ; ou

- l'envoi d'un courrier électronique par le biais de la rubrique Contact sur le site de NETISSIME.

Pour les trois premiers types de courrier, étant donné leur caractère indispensable au bon fonctionnement des relations entre NETISSIME et le Client, il est impossible de s'en désabonner.

Si le Client souhaite changer d'adresse e-mail principale, il doit en informer NETISSIME sans délais et procéder lui-même aux modifications correspondantes par l'intermédiaire de son espace client.

Article 4 – Enregistrement d'un Nom de domaine

4.1 Disponibilité du Nom de domaine

Il appartient au Client d'effectuer toutes vérifications de la disponibilité du Nom de Domaine qu'il souhaite enregistrer, ainsi que de s'assurer que ledit Nom de Domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Notamment, il prendra garde à ne pas porter atteinte :

- à un signe distinctif antérieur, qu'il s'agisse d'un droit de marque ou d'un droit lié à une dénomination sociale, une enseigne ou un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique,
- à un droit de la personnalité,
- ou à un droit d'auteur.

D'une façon générale, le Client prendra garde à ce que le nom de domaine :

- ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux lois et usages en vigueur,
- ne soit pas diffamatoire ou raciste,
- ne soit pas susceptible d'être considéré comme spéculatif ou abusif.

Cette liste est purement indicative et en aucun cas limitative.

La disponibilité d'un Nom de Domaine dans la Base Whois n'est donnée qu'à titre strictement indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement, sans la confirmation de l'enregistrement par NETISSIME.

En effet, un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site de NETISSIME, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation. A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre.

NETISSIME n'est soumis qu'à une obligation de moyen, par conséquent le Client ne pourra engager la responsabilité de NETISSIME, ni celle de l'Autorité de Tutelle ou du Registre visé aux Conditions Particulières, du fait des conséquences pouvant résulter de ce décalage.

NETISSIME informe le Client que les Noms de domaine sont attribués pour usage à la partie éligible qui est la première à avoir fait parvenir sa demande, selon les modalités techniques correctes, et conformément aux présentes Conditions

Générales (CGU) et Particulières, critère de priorité communément appelé « principe du premier arrivé, premier servi ».

Si le Nom de domaine que le Client a demandé est déjà réservé lors du traitement par le Registre, ou s'il est refusé lors de son traitement du fait du non-respect du Contrat ou des règles adoptées par l'Autorité de Tutelle ou le Registre, le Nom de domaine ne pourra être enregistré. Le cas échéant, et si le Client a payé directement les frais d'enregistrement à NETISSIME, le Client pourra demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine, mais en aucun cas il ne pourra obtenir le remboursement des sommes versées à NETISSIME.

Pour rappel, aucun enregistrement de Nom de domaine n'est effectué avant réception et encaissement par NETISSIME du règlement de l'intégralité du prix. Le Client assume en conséquence l'entière responsabilité de l'enregistrement par des tiers du Nom de Domaine choisi par lui entre la commande dudit Nom de domaine et la réception et l'encaissement du prix par NETISSIME.

4.2 Délai d'Enregistrement d'un nom de domaine

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de Tutelle chargée de centraliser les enregistrements.

A cet effet, NETISSIME prendra toutes les mesures raisonnables pour que la demande complète du Client, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, soit transmise au Registre ou à l'Autorité de Tutelle dans les trois (3) jours à compter de la réception par ses soins, des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Particulières.

Le délai peut être augmenté lors de l'Enregistrement, l'ouverture ou l'élargissement d'une extension ou de

la modification des conditions d'Enregistrement de Noms de domaine dans l'extension concernée.

En outre, si un élément de la demande de réservation devait faire l'objet d'un ajout, d'une précision ou d'une modification, NETISSIME notifierait par courrier électronique sa requête, à laquelle le Client s'engage à répondre dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés.

Le Client accepte expressément que la prestation de NETISSIME commence dans les sept (7) jours de l'encaissement de son paiement ou de réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NETISSIME, et sous réserve de la réception par NETISSIME des informations et/ou documents requis pour l'Enregistrement du Nom de domaine. Aussi, en application de l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

4.3 Durée d'Enregistrement d'un nom de domaine

La durée de l'Enregistrement du Nom de domaine est fixée, selon l'option que le Client a choisie lors de la passation de sa commande. A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement d'un Nom de domaine » et dans les Conditions Particulières de l'extension concernée.

4.4 Droit de refus

NETISSIME se réserve la faculté de refuser, dans les sept (7) jours de la transmission complète de la demande du Client, toute demande d'Action qui lui semblerait contraire aux dispositions du Contrat et des règles adoptées par les Autorités de tutelle, Registres et/ou par toute autre Autorité compétente.

De plus, le Registre dispose également de la faculté de refuser la demande du Client sans que NETISSIME ne puisse s'y opposer.

NETISSIME décline toute responsabilité relative au préjudice que le Client et/ou le Titulaire du Nom de domaine pourraient subir du fait de ces refus.

Article 5 – Renouvellement d’un Nom de domaine

5.1 Demande de Renouvellement

Le Client recevra un e-mail de notification d’arrêt du service un (1) mois avant la date d’anniversaire de celui-ci.

La demande de Renouvellement devra intervenir au plus tard la veille du dernier jour de l’Enregistrement du Nom de domaine. Il appartient au Client de respecter cette échéance.

Le Renouvellement s’effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions Générales (CGU) et des Conditions Particulières de NETISSIME, telles qu’en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement.

Dès lors que le Client effectue une demande de Renouvellement, cette dernière ne peut faire l’objet d’une annulation.

Lors du Renouvellement, NETISSIME se réserve le droit de demander au Client de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Si après diverses relances par courriel effectuées auprès des Contacts du Nom de domaine, le Client n’a pas, à l’échéance de l’enregistrement du Nom de domaine, procédé au Renouvellement de ce dernier, ou si le Client a expressément fait part de sa volonté de ne pas renouveler ledit Nom de domaine, il sera supprimé après sa date d’échéance dans un délai pouvant varier en fonction de l’extension concernée. Le Nom de domaine sera dès lors redevenu disponible à l’Enregistrement par tout tiers. Le Client ne pourra prétendre à aucune

indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

5.2 Délai d’enregistrement du Renouvellement

Le Nom de domaine ne sera renouvelé qu’à compter de l’encaissement du paiement du au titre dudit Renouvellement ou de la réception d’un moyen de paiement valide, au choix de NETISSIME, et du traitement, par NETISSIME, de la demande complète de Renouvellement du Nom de domaine.

NETISSIME prendra toutes les mesures raisonnables pour que la demande du Client soit transmise au Registre ou à l’Autorité de Tutelle dans le délai d’un (1) jour ouvré à compter de la réception par ses soins des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Particulières.

5.3 Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l’Enregistrement du Nom de domaine est fixée selon l’option que le Client a choisie lors de la passation de sa commande. Les enregistrements ne peuvent se faire que par période de 10 ans maximum c’est-à-dire que la date d’échéance d’un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à dix (10) ans. Ainsi, la période demandée de Renouvellement, additionnée à la période d’Enregistrement restant à courir, ne peut excéder 10 ans.

5.4 Renouvellement après la date d’échéance

Le Client a la possibilité de renouveler l’Enregistrement du Nom de domaine, après la date d’échéance, pendant une période pouvant varier selon l’extension concernée telle qu’indiquée dans les Conditions Particulières applicables à l’extension concernée. Toutefois, un surcoût pourra être facturé au Client, comme indiqué dans le courriel et/ou courrier d’avis avant suppression que NETISSIME adressera au Client.

A l’issue de ladite période, et en l’absence de Renouvellement de l’Enregistrement de la part du Client, la Suppression du Nom de domaine sera initiée.

Article 6 – Transfert d’un Nom de domaine

6.1 Transfert entrant (vers les services de NETISSIME)

Le Nom de domaine dont le Client demande le Transfert vers NETISSIME, doit être préalablement enregistré auprès d’un autre Registrar, et ne pas être en cours de suppression par son Registrar actuel. Les frais et droits échus devront être payés directement à l’ancien Registrar, par le Client, en plus des sommes à payer à NETISSIME.

Les informations relatives au Titulaire du Nom de domaine communiquées par le Client via le formulaire de demande de Transfert doivent correspondre aux informations figurant sur les bases Whois du Registre.

Enfin, le Client est informé que le traitement de sa demande de Transfert est subordonné au respect des dispositions prévues au sein des présentes Conditions Générales (CGU) et des Conditions Particulières propres à chaque extension. Le Client s’engage par conséquent, à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NETISSIME, toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine et exigé par NETISSIME conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle. A défaut, le traitement de la demande de Transfert du Client ne pourra aboutir.

NETISSIME prendra toutes les mesures raisonnables pour que la demande complète du Client, reprenant l’ensemble des informations demandées et accompagnée des pièces justificatives éventuelles, soit transmise au Registre ou à l’Autorité de Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de l’encaissement de son

paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide, de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Particulières.

Le Transfert du Nom de domaine au profit de NETISSIME pourra être soumis à validation (ou absence d'opposition) d'un ou plusieurs contacts, du Registrar actuel, du Registre ou de l'Autorité de Tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par NETISSIME de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de Tutelle.

NETISSIME s'engage à faire part du résultat du Transfert, de quelque nature qu'il soit, dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés à compter de la réception de la notification officielle du résultat du Transfert par NETISSIME.

La durée d'Enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de Tutelle. Le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date de la réalisation du Transfert ou à compter de la date d'échéance du Nom de domaine selon les règles applicables à l'extension concernée.

A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement d'un Nom de domaine ».

6.2 Transfert sortant (depuis les services de NETISSIME)

Le Client a la possibilité de transférer son Nom de domaine vers un autre Registrar tant que l'Enregistrement du Nom de domaine est en vigueur, ce qui signifie qu'aucun litige ou même procédure de suppression, suspension ne doit affecter ce dernier. De plus, le Client doit préalablement à toute procédure de transfert sortant, s'acquitter de toutes les sommes, échues ou à échoir, restant dues à NETISSIME.

Aucun remboursement des frais d'Enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert ne sera accordé par NETISSIME.

Dès la réalisation du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par NETISSIME qui ne répondra plus aux différentes demandes d'Action du Client.

La réalisation du Transfert Sortant entraînera la cessation du Contrat entre le Client et NETISSIME.

6.3 Transfert ou annulation forcée

Toute décision de Justice exécutoire signifiée à NETISSIME ainsi que toute sentence arbitrale dûment notifiée à NETISSIME emportant transfert ou annulation du nom de domaine enregistré par le Client sera exécutée en l'état et sur le champ par NETISSIME sans notification préalable au Client.

Article 7 – Modifications des informations relatives au Nom de domaine

Le Client a la possibilité, pendant toute la durée de l'Enregistrement du Nom de domaine auprès de NETISSIME, de procéder à diverses Modifications (administratives ou techniques) des informations dudit Nom de domaine, telles que les Modifications relatives aux Contacts, ou encore les modifications de DNS.

Le Nom de domaine dont le Client demande la Modification doit être préalablement enregistré auprès de NETISSIME, et ne pas être en cours de suppression, ni être en cours de Transfert sortant. La demande de Modification, émise par le Client, de Nom de domaine est soumise au respect des conditions fixées au sein des Conditions Générales (CGU) et des Conditions Particulières propres à chaque extension.

Le Client s'engage à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NETISSIME toutes informations ou tous documents, exigés par NETISSIME conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle, utiles à la Modification du Nom de domaine. A défaut, le traitement de sa demande de Modification ne pourra aboutir.

La procédure de Modification des informations relatives au Titulaire du Nom de domaine est spécifique à chaque extension et détaillée dans les Conditions Particulières concernées.

Toute demande de Modification est soumise à la validation des Contacts concernés par la modification, et éventuellement à la fourniture de tout document exigé dans le cadre des procédures définies par NETISSIME. NETISSIME prendra, par conséquent, toutes les mesures raisonnables pour que la demande du Client soit transmise aux Contacts dans les trois (3) jours suivants la réception par ses soins d'une demande de Modification complète et conforme aux exigences de NETISSIME.

Les Modifications ne seront enregistrées qu'à compter de la réception de la validation du(des) Contact(s) dans les conditions spécifiées pour chaque extension par NETISSIME et/ou les Autorités de tutelle ou Registres concernés, ou éventuellement à réception de tout document nécessaire à la prise en compte de la Modification par NETISSIME et/ou les Autorités de tutelle ou Registres concernés.

Les Modifications peuvent faire l'objet d'un traitement complémentaire par l'Autorité de Tutelle ou Registre concerné susceptible d'entraîner un délai supplémentaire d'enregistrement des Modifications.

Article 8 – Cession et licence du Nom de domaine

8.1 Cession

La cession du nom de domaine par le Client à un tiers n'est opposable à NETISSIME qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- la réception par NETISSIME de la notification de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- le règlement des frais de transfert pour changement de Titulaire à NETISSIME par la partie la plus diligente ;
- la signature éventuelle des documents de transfert émanant du Registre et du respect de la procédure de transfert spécifique au domaine concerné.

8.2 Licence

La licence d'exploitation, en revanche, même à titre exclusif, n'est en aucun cas opposable à NETISSIME, même lorsqu'elle lui est notifiée.

En effet, si le Client a l'intention de fournir à un tiers une licence d'exploitation du Nom de domaine enregistré, il en reste néanmoins titulaire et responsable à ce titre vis-à-vis de NETISSIME. De la même manière, le Client demeure en toutes hypothèses responsable de la fourniture et de la mise à jour d'informations exactes concernant les Contacts du Nom de domaine, afin de faciliter la résolution rapide de tout problème pouvant survenir en rapport avec le Nom de domaine en cause. Tout titulaire de Nom de domaine fournissant une licence d'utilisation d'un Nom de domaine devra assumer la responsabilité des dommages causés à NETISSIME et/ou des tiers par l'utilisation illicite dudit Nom de domaine.

Article 9 – Procédure Alternative De Règlement Des Litiges

Le Titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers invoquerait à son encontre une violation de ses droits relatifs au Nom de domaine concerné.

Ainsi, le Client s'engage à se soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'extension concernée.

Les différentes règles applicables sont consultables en ligne sur le site de NETISSIME, à la rubrique concernée. NETISSIME peut également adresser ces documents sur simple demande de la part du Client.

Le Client accepte et comprend que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment. NETISSIME respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Titulaire, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des présentes CGU. NETISSIME informera les parties à la décision ainsi que, dans le cadre des UDRP, l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges n'empêche pas les parties de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire. Si une procédure judiciaire est engagée, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

Article 10 – Droit de rétractation

Par dérogation aux conditions générales de service et conformément au Code de la Consommation en son article L 121-20-2 « le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...) ».

Le Client reconnaît que l'enregistrement d'un Nom de domaine auprès de NETISSIME constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical et l'extension retenus, la fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dès lors, le Client est expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé.

Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement.

Article 11 – Conditions financières

11.1 Prix

Les prix des Services sont ceux en vigueur, au moment de l'enregistrement du Bon de commande par le Client. Ils comprennent les frais dus aux Autorités de tutelle ou aux Registres de l'extension du Nom de domaine concerné.

Les prix comprennent également la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) applicable au jour de la commande et tout changement du taux de T.V.A. applicable sera automatiquement répercuté sur le prix des Services vendus sur le site.

NETISSIME n'exécutera pas sa prestation tant qu'elle n'aura pas reçu un moyen de paiement valide ou encaissé le paiement, au choix de NETISSIME.

L'émission de la facture et/ou l'encaissement du paiement ne certifient pas que l'Action sur le Nom de domaine soit effectuée.

Par principe, les tarifs de NETISSIME sont fixes. Toutefois, NETISSIME est autorisé à augmenter les prix à tout moment, en cours de contrat, aux fins d'actualisation.

NETISSIME informera le Client de l'augmentation envisagée et de son droit de s'y opposer, dans les trente (30) jours suivant la réception du message. La révision tarifaire sera réputée acquise et applicable si, dans le délai de notification susvisé, le Client ne s'y oppose pas par un écrit (à envoyer par lettre recommandée avec accusé réception),

notifiant la résiliation des Services le liant à NETISSIME.

11.2 Modalités de paiement

Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande par le Client.

Le prix acquitté ne sera pas remboursé même si le Registre ou l'Autorité de Tutelle compétente refusait, suspendait ou annulait l'Action sur ledit Nom de domaine.

L'encaissement de la totalité du montant de la commande sera effectué par NETISSIME au moment de la validation de la commande ou, en cas de paiement par chèque, lors de sa réception.

Toutes les commandes sont payables en euros.

Pour régler sa commande, le Client dispose de l'ensemble des moyens de paiement suivants :

- Carte bancaire (carte bleue, Mastercard, Visa)
- Paypal
- Chèque bancaire ou postal
- Virement
- Mandat
- Prélèvement automatique

Le Client garantit à NETISSIME qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi lors de l'enregistrement de sa commande.

Compte tenu du volume des transactions réalisées par NETISSIME et afin de permettre l'identification des paiements reçus, le Client s'engage à respecter la procédure ci-dessous. En cas de paiement par virement, le Client est tenu d'identifier la commande correspondante en indiquant le numéro de commande dans le libellé du virement. De plus, en cas de virement international, le Client est tenu de

prendre à sa charge tous les frais bancaires de virement international. En cas de paiement par chèque, le Client est tenu d'indiquer le numéro de commande au dos du chèque et de l'accompagner d'une copie du Bon de commande.

La commande ne sera traitée qu'à réception du complet paiement dû. En cas de paiement partiel de la commande, NETISSIME en informera le Client dans les meilleurs délais afin qu'il procède à la régularisation de la transaction.

11.3 Retard ou défaut de paiement

Les pénalités de retard sont calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal et applicables de plein droit aux montants impayés à compter de la notification du rejet ou de l'absence de la totalité de paiement du Client jusqu'au jour du paiement.

Si la mise en demeure du Client reste sans effet, NETISSIME pourra céder à tout moment sa créance à une compagnie d'affacturage dans quel cas le paiement devra intervenir au bénéfice du compte mentionné sur la facture établie par cette dernière. Dans ce cas, le Client s'engage à payer, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 10 % du montant en principal TTC de la créance avec un minimum de quarante cinq (45) euros et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par le Client seront purement et simplement acquises au vendeur.

Article 12 – Durée

La gestion du Nom de domaine par NETISSIME débutera au jour de la validation de l'Enregistrement ou du Transfert entrant du Nom de domaine.

La durée de la gestion du Nom de domaine par NETISSIME est fonction de la durée d'abonnement

choisie par le Client en cas d'Enregistrement, ou de l'échéance de l'Enregistrement du Nom de domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert d'un Nom de domaine »). Cependant, NETISSIME ne gèrera plus le Nom de domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant du Nom de domaine en cours d'Enregistrement.

Le Renouvellement de l'Enregistrement du Nom de domaine pourra être réalisé à tout moment dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement d'un Nom de domaine », reconduisant ainsi l'échéance de la gestion du Nom de domaine par NETISSIME de la durée de Renouvellement choisie.

La gestion du Nom de domaine par NETISSIME prendra automatiquement fin à l'échéance du Nom de domaine en l'absence de Renouvellement, à la Suppression du Nom de domaine ou à son Transfert Sortant, dans les conditions fixées par les Registres ou Autorités de tutelle.

Le mois précédant l'échéance du Contrat, NETISSIME informera le Client par courrier postal ou par courrier électronique des conditions de Renouvellement de son Nom de domaine, et notamment des nouveaux tarifs applicables, le cas échéant. (« Courriers de Relance » intervenant à : J-30, J-15, J-7, J-3 et le jour de la désactivation des Services).

Article 13 – Responsabilité

NETISSIME assume au titre des présentes une obligation de moyens. NETISSIME ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou la mauvaise exécution du présent Contrat, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, etc.

A titre de condition essentielle et déterminante des présentes CGU, si la responsabilité de NETISSIME

était retenue, le Client ne pourrait prétendre, à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui au titre des Services dans l'année du fait générateur du fait dommageable.

Article 14 – Suspension / Résiliation

14.1 Suspension des Services

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses du Contrat, NETISSIME se réserve le droit de suspendre sans préavis ni indemnité l'exécution des Services tant que le Client n'a pas remédié au non-respect invoqué. La suspension sera notifiée par courriel.

NETISSIME se réserve le droit :

- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions relatives à la « Résiliation »,
- de faire application des dispositions relatives à la « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NETISSIME avait fait application des dispositions relatives à la « Suspension ».

Il appartient à NETISSIME de décider de la sanction appropriée. Ainsi les obligations de NETISSIME à l'égard du Client seront suspendues, et à ce titre la Suspension aura pour effet d'empêcher la réalisation d'une quelconque Action sur le Nom De domaine du Client. En revanche, le Client est tenu de continuer à exécuter ses obligations de manière habituelle.

14.2 Résiliation

Le contrat d'abonnement est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé à partir du site <http://www.netissime.com>, moyennant le versement par le Client du prix correspondant au renouvellement des Services.

En cas de rupture de ses engagements par l'une des Parties, l'autre partie pourra de plein droit mettre fin au Contrat d'abonnement sous réserve d'une notification écrite adressée en recommandée à l'autre partie précisant en détails les fautes supposées et les moyens d'y remédier, notification restée sans réaction de la part de la partie défaillante, quinze (15) jours suivant son envoi.

Dans cette hypothèse, le Contrat d'abonnement sera résilié, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Toute suspension, résiliation ou suppression des Services aux torts exclusifs du Client n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice de ce dernier. En outre, dans cette hypothèse, aucun remboursement des Services ne pourra lui être répercuté.

En qualité d'hébergeur, NETISSIME ne s'engage à aucun contrôle du contenu des sites, lesquels contenus sont élaborés, mis en oeuvre et diffusés sans son intervention. Toutefois, s'il était porté à la connaissance de NETISSIME, que des informations diffusées par le biais des Services fournis seraient manifestement illégales (tant par les règles de propriété intellectuelle que du fait qu'il s'agit de propos injurieux, discriminatoires, racistes, homophobes ou plus généralement interdits) ou incompatibles avec l'image de NETISSIME, ce dernier pourra résilier lesdits Services sans délai conformément aux dispositions de l'article 6.2 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004.

Le Contrat pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative de Règlement des litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment exiger le Transfert ou la Suppression du Nom De domaine.

Article 15 – Assistance

Pour l'ensemble des Services objet des présentes, le Client dispose gratuitement d'une assistance technique téléphonique, et par voie de courrier électronique durant les jours et heures ouvrés de NETISSIME (Heures comprises entre 9h00 et 19h00 du lundi au vendredi hors jours fériés français), apportant une aide technique concernant les Services en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client, sans engagement de NETISSIME d'apporter une solution au Client, ni de délai de réponse.

Le Client dispose en outre d'un service commercial et d'un technique joignables par téléphone durant les jours et heures ouvrés de Netissime et dont les numéros sont disponibles sur le site internet de Netissime.

NETISSIME met également à disposition du Client, sur son site une rubrique « Questions fréquentes » afin de mettre en ligne une liste faisant la synthèse des questions posées de manière récurrente sur un sujet donné, accompagnées des réponses correspondantes.

Article 16 – Force majeure

Les Parties conviennent que dans un premier temps, les événements relevant des cas de force majeure suspendront l'exécution de leurs obligations réciproques.

Si les événements relevant des cas de force majeure ont une durée supérieure à un (1) mois, le Contrat d'abonnement sera résilié de plein droit, et sans droit à indemnité de quelque nature que ce soit pour chacune des Parties.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par les cours et tribunaux français. Les Parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent, notamment soit de la force majeure, soit du cas

fortuit, soit du fait d'un tiers, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, la foudre, les surtensions électriques, les grèves, les arrêts de fourniture électrique, les défaillances du réseau de télécommunications, les guerres civiles ou étrangères, les attentats, les restrictions réglementaires liées à la fourniture de services de télécommunication, la perte de connectivité due aux opérateurs publics et privés dont dépend NETISSIME.

En tout état de cause, les Parties s'engagent à s'efforcer, en fonction des cas de force majeure, de diminuer l'impact desdits cas de force majeure sur le déroulement et sur l'exécution du Contrat d'abonnement et se tiendront informées mutuellement des actions mises en œuvre.

Article 17 – Informations nominatives

Le Client accepte expressément que NETISSIME traite, conserve et transmette les données personnelles, comme indiqué ci-dessous.

L'ensemble des informations recueillies par NETISSIME est nécessaire au traitement et à l'exécution des demandes d'Action du Client ou demandes diverses et, de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de NETISSIME ou de ses partenaires ainsi que des Registres ou Autorités de tutelle.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NETISSIME, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse empêchera NETISSIME d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

NETISSIME se réserve donc le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles concernant le Client à toutes Autorités ou personnes qui doivent être légalement destinataires des

informations ou tout sous-traitant de NETISSIME qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NETISSIME (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.), ainsi qu'à tout Registre ou Autorité de Tutelle concerné.

Le Registre ou l'Autorité de Tutelle pourra transmettre les informations à toute personne dans le cadre de l'exécution de sa mission.

NETISSIME pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles concernant le Client, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Le Client dispose, conformément à la loi dite « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier à l'adresse suivante :

Netissime - Groupe ELB Multimedia
Service Clients – Informations nominatives –
45 - 47, Rue Francis de Pressensé - 69100
Villeurbanne - France

Certaines de ces informations (telles que notamment nom, adresse, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone et de télécopie, Nom de Domaine, DNS et adresses IP des serveurs de noms du domaine) seront rendues publiques par NETISSIME suivant les règles imposées par l'ICANN ainsi que les NIC aux fins d'être incluses dans la Base Whois et l'Extrait Whois du Nom de Domaine du Client, sauf dans le cas où le Client souscrit au service « Whois Anonyme » proposé par NETISSIME.

Le Client accepte le traitement des données nominatives le concernant dans le cadre des présentes CGU. Le Client déclare qu'il a préalablement notifié et obtenu l'autorisation des personnes physiques dont il a fourni les noms et coordonnées dans le cadre des présentes, notamment pour l'enregistrement, le transfert et la gestion du nom de domaine. Le Client accepte que les données nominatives le concernant soient transférés, par NETISSIME, pour les besoins d'exécution des Services.

Article 18 – Correspondance / Preuve

Sauf disposition particulière dans les présentes CGU, les correspondances échangées entre les Parties sont assurées exclusivement par courrier électronique par le biais de l'e-mail principale du Client.

En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les Parties déclarent que les informations délivrées par le biais de l'espace client et le site Internet de NETISSIME font foi entre les Parties. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de NETISSIME, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de NETISSIME, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de NETISSIME est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

Article 19 – Cession du Contrat

Le Client ne peut en aucun cas transmettre à titre onéreux ou gratuit, totalement ou partiellement, sous quelque forme que ce soit le Contrat à un tiers, ou substituer un tiers dans l'exécution de ses obligations, sans le consentement exprès et préalable de NETISSIME.

Aux fins de bonne exécution de ses engagements, NETISSIME se réserve la possibilité de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit tout ou partie des droits et obligations des présentes ou substituer un tiers pour l'exécution de tout ou partie des droits et obligations des présentes.

Article 20 – Indépendance des Parties

Les Parties rempliront leurs obligations contractuelles en toute indépendance. Aucun élément des présentes ne pourra être interprété comme créant une relation d'employeur/employé, une entreprise commune, un GIE ou une joint venture entre les Parties. Aucune Partie n'aura la capacité de contracter une quelconque obligation au nom de l'autre Partie.

Article 21 – Titres

En cas de difficulté d'interprétation de l'un quelconque des titres des clauses et/ou d'un des titres et de l'une des clauses s'y rapportant, les Parties conviennent de déclarer les titres inexistantes.

Article 22 – Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 23 – Non validité partielle

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions des CGU serai(ent) ou deviendrait(ent) nulle(s), illégale(s), inopposable(s) ou inapplicable(s) d'une manière quelconque, la validité, la légalité, ou l'application des autres dispositions des présentes CGU n'en seraient aucunement affectées ou altérées.

Dans une telle hypothèse néanmoins, les Parties conviennent de se concerter et de tout mettre en œuvre afin d'intégrer dans les CGU une nouvelle clause ayant pour effet de rétablir la volonté commune des Parties telles qu'exprimée dans la clause initiale, et ce, dans le respect des dispositions légales et règlements applicables.

Article 24 – Loi applicable et juridiction compétente

Quel que soit le lieu de conclusion du Contrat d'abonnement, les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes CGU, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

Tout litige susceptible de survenir avec un Client, non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, en rapport avec les présentes CGU, leur interprétation et leurs conséquences ou avec les actes les complétant ou les modifiant, attribution expresse et exclusive de compétence est faite au tribunal de commerce de Lyon, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie, référé et expertise.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat entre NETISSIME et une personne physique ou morale considérée comme consommateur, sera porté devant les Tribunaux français, conformément aux dispositions des articles 46 à 48 du NCPC.